

Département du Bas-Rhin - Arrondissement de Strasbourg-Ville

## COMMUNE DE MUNDOLSHEIM

### EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### Séance du 27 mai 2024

Nombre de conseillers élus : 27

Nombre de conseillers en fonction : 27

Nombre de conseillers présents : 19

Nombre de procurations : 7

Date d'affichage de la convocation : 21.05.2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-sept du mois de mai à vingt heures zéro minute, le Conseil Municipal de la commune de Mundolsheim était assemblé en séance ordinaire à la mairie de Mundolsheim, après convocation légale envoyée le vingt et un mai deux mil vingt-quatre, sous la présidence de Madame Béatrice BULOUE, Maire.

#### Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Annick MARTZ-KOERNER – Nicolas SCHMITT – Cathie PETRI – Gérard CONRAD – Doria BOUDJI – Serge KURT – Laurent GUILLO – Eric THOMY – Eric LEHMANN – Jean-Claude WORRINGEN – Valérie GUERAULT - Sylvie RISSE – Sébastien BOUREL – Julie LINGELSER – Sophie DIEMER – Henri BECKER – Hervé DIEBOLD – Philippe ROSER

#### Étaient absents excusés représentés :

Monsieur Laurent BAYART donne procuration de vote à Monsieur Laurent GUILLO  
Madame Elisabeth DEISS donne procuration de vote à Madame Annick MARTZ-KOERNER  
Madame Désirée HUBER donne procuration de vote à Monsieur Hervé DIEBOLD  
Madame Nathalie MAUVIEUX donne procuration de vote à Madame Cathie PETRI  
Madame Lydie MOUGEL donne procuration de vote à Monsieur Henri BECKER  
Madame Ornella PFEIFFER donne procuration de vote à Madame Béatrice BULOUE  
Monsieur Armand RUPP donne procuration de vote à Monsieur Eric LEHMANN

#### Était absent excusé :

Grégory RICHERT

Le quorum étant atteint, Madame Béatrice BULOUE, Maire, ouvre la séance

Le Maire :

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte  
Informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal  
Administratif dans un délai de deux mois

Transmis au Représentant de l'Etat le 30 mai 2024

Publié sur le site internet de la commune le 30 mai 2024

Le Maire, Béatrice BULOUE



## 5. Subventions aux clubs sportifs

Conseillers  
élus : 27

Conseillers  
en fonction : 27

Conseillers  
présents : 19

Conseillers  
absents : 8  
dont 7 avec procuration

Dans le cadre du budget primitif 2024, des crédits sont inscrits dans le tableau des subventions au profit des clubs sportifs de Mundolsheim pour leur fonctionnement.

Il s'agit par la présente d'attribuer les montants aux différents clubs, qui ont présenté les justificatifs nécessaires, selon le tableau ci-dessous :

Associations	Pour rappel : nombre de licenciés 2024	Subvention 2024
Mundolsheim Badminton Club	98	1 218,36 €
Basket Club Mundolsheim	158	1 169,69 €
Club d'Echecs de Mundolsheim	151	1 468,19 €
AS Mundolsheim	367	1 980,84 €
UVMH Handball	99	923,10 €
Judo Club Mundolsheim	181	1 761,83 €
Pétanque Club Mundolsheim	87	708,95 €
Tennis Club Mundolsheim	167	1 623,93 €
Volley-Ball Club de Mundolsheim	100	1 013,95 €
Rando Cool	142	506,16 €
<b>TOTAL</b>	1550	12 375,00 €

Le Volley Ball Club de Mundolsheim se verra attribuer une subvention complémentaire d'un montant de 371,34 € au titre de l'achat de filets de séparation, conformément à la convention signée avec la commune.

Dans le cadre du budget primitif 2024, un montant de 6 000,00 € est inscrit dans le tableau des subventions au profit des clubs sportifs de Mundolsheim pour les licences jeunes.

Le versement des subventions « licences jeunes » est conditionné par la production de justificatifs permettant d'attester du nombre de licences.

Il s'agit par la présente d'attribuer les montants aux différents clubs, selon le tableau ci-dessous :

Associations	Nombre de licenciés	Montant en €	Total 2024
Mundolsheim Badminton Club	43	7,62 €	327,66 €
Basket Club Mundolsheim	73	7,62 €	556,26 €
Club d'Echecs de Mundolsheim	84	7,62 €	640,08 €
AS Mundolsheim	234	7,62 €	1 783,08 €
UVMH Handball	60	7,62 €	457,20 €
Judo Club Mundolsheim	135	7,62 €	1 028,70 €
Tennis Club Mundolsheim	74	7,62 €	563,88 €
Volley-Ball Club de Mundolsheim	45	7,62 €	342,90 €
<b>TOTAL</b>			<b>5 699,76 €</b>

Ces subventions viennent en complément du soutien quotidien de la commune aux clubs sportifs, et aux associations de Mundolsheim, par la mise à disposition à titre gratuit de matériel, de salles, et de personnel technique.

Vu l'avis de la commission animation et soutien aux associations en date du 23 mai 2024,

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,

- DECIDE d'attribuer les subventions de fonctionnement aux clubs sportifs de la commune à hauteur de 12 375,00 € répartis comme précisé dans le tableau ci-dessus.
- DECIDE d'attribuer les subventions aux clubs sportifs de la commune pour les licences jeunes à hauteur de 5 699,76 € répartis comme mentionné dans le tableau ci-dessus.

Le versement au Volley-Ball Club de Mundolsheim prendra en compte la subvention complémentaire au titre de l'achat de filets de séparation.

**ADOpte A L'UNANIMITE**  
**Par 26 Voix pour**

Mundolsheim, le 30 mai 2024

Le Maire,



  
Béatrice BULOu

Le secrétaire de séance,



Cathie PETRI